

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique est ouverte du **18 novembre 2020 à partir de 8 heures 30 au 18 décembre 2020 jusqu'à 17 heures** (31 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet de réalisation d'un accès Nord à la ZAC de Brive-Laroche présenté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive sur le territoire de la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche regroupant :

- l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du projet d'accès Nord à la ZAC de Brive-Laroche

- l'enquête parcellaire permettant la délimitation précise des terrains situés dans l'emprise du projet, dont l'acquisition est nécessaire à sa réalisation.

Le projet consiste à créer un accès Nord à la ZAC de Brive-Laroche pour notamment désenclaver l'espace de l'ancien aérodrome et assurer un raccordement avec les axes représentés par les autoroutes A20 et A89.

Monsieur Patrick DRUELLE, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis émis par les collectivités territoriales concernées et leurs groupements, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire et une partie dédiée à l'enquête parcellaire sera tenu à la disposition du public, du 18 novembre 2020 au 18 décembre 2020 inclus :

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

– en mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche - place du Général Couloumy - aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

– consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche;

– adresser ses observations et propositions :

- par correspondance adressée à la mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche, siège de l'enquête (Monsieur le commissaire enquêteur – enquête publique sur le projet d'accès Nord à la ZAC de Brive-Laroche – Mairie - place du Général Couloumy 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche),

- par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique sur le projet d'accès Nord à la ZAC de Brive-Laroche*).

Les observations et propositions du public reçues le premier jour de l'enquête publique unique avant 8 heures 30 et le dernier jour d'enquête après 17 heures ne seront pas prises en compte.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

– En mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche (salle d'honneur de la mairie) située place du Général Couloumy 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche. :

- mercredi 18 novembre 2020, de 08h30 à 11h30

- samedi 28 novembre 2020, de 08h30 à 11h30

- lundi 07 décembre 2020, de 14h00 à 17h00

- vendredi 18 décembre 2020, de 14h00 à 17h00

Dans le contexte sanitaire actuel, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 sont applicables. Il est ainsi rappelé que pour les personnes qui se rendront dans les locaux de la mairie pour consulter le dossier d'enquête et/ou rencontrer le commissaire enquêteur, le port du masque sera obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. De la même manière, l'ensemble des règles sanitaires afin d'éviter la propagation du virus covid-19 devront être respectées dont notamment la distanciation physique, le lavage des mains à l'entrée de la salle, l'aération des locaux, la désinfection du matériel.....

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et à la mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche (19600) pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. le président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à l'attention de M. Régis BROYER - responsable aménagement - mobilités de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive - courriel : regis.broyer@agglodebrive.fr - numéro de tél : 05 55 74 93 03 .

A l'issue de l'instruction, la préfète de la Corrèze sera amenée à statuer, par arrêté préfectoral, sur la déclaration d'utilité publique et sur la décision déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet .

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Tulle, le 16 OCT. 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Matthieu DOLIGEZ